

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

MORNE LAVALEUR
97270 SAINT-ESPRIT

☎: 0696 66 42 52 // 0696 08 41 13 // 0696 07 41 11

LES CHAPITEAUX ENCHANTÉS



Règlement Intérieur
2024

PRESENTATION DU CENTRE

Le siège de l'association est idéalement implanté sur le Saint-Esprit, une commune de plus de 8000 habitants. De par sa situation géographique, l'association jouit d'un cadre de vie privilégié alliant le calme de la nature environnante et le potentiel culturel et touristique des villes toutes proches.

L'association organise un Accueil Collectif de Mineurs (ACM), ou centre de loisirs pour les enfants de 3 à 16 ans. Les enfants peuvent être accueillis à partir de 2 ans et demi s'ils sont scolarisés et propres.

L'enfant est accueilli par une équipe d'animation composée d'un personnel qualifié au sens de la réglementation en vigueur relative aux Accueils Collectif de Mineurs.

L'équipe d'animation assure la surveillance des enfants et prend ses repas en même temps que les enfants.

Les limites du centre seront fixées dans chaque site abritant les activités de l'association. Les enfants ne pourront accéder à un espace se trouvant en dehors des limites du centre, qu'en groupe et accompagnés d'un animateur.

L'accueil de loisirs est agréé par la Direction de Région Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et le service de Protection Maternelle & Infantile (PMI) du Département. Un numéro d'habilitation est attribué à chaque période d'ouverture.

FONCTIONNEMENT

Périodes d'ouverture et horaires

L'accueil de loisirs fonctionne le mercredi et pendant les vacances scolaires de plus de 5 jours. Il est ouvert de 8h00 à 16h00.

L'enfant peut arriver au plus tard à 8h30 pour l'accueil de la journée. Les arrivées après 8h30 devront être obligatoirement signalées à l'avance à la Direction.

Il peut repartir à partir de 15h45. Avant 15h45, un cahier de décharge doit être signé par le parent sur le site d'accueil.

La garderie est ouverte de 6h30 à 7h45 et de 16h30 à 17h30. Celle-ci est mise à la disposition de parents qui travaillent. Le tarif est de 2€ (deux euros) pour chaque période du matin et de l'après-midi. Le paiement est quotidien ou hebdomadaire.

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture, c'est pourquoi il est impératif de respecter les horaires. En cas d'empêchement ou de contretemps, les parents sont tenus d'appeler la direction de l'ACM.

L'accueil décline toute responsabilité pour tout événement survenu avant 6h30 et après 17h30.

A partir de 17h30 la garderie est facturée à 5 € (cinq euros) le quart d'heure.

Déroulement d'une journée

6h30-7h45 Garderie	Mise à disposition de jeux individuels et de société	
8h-16h ACM	08h-12h	Activités prévues au programme
	12h-13h	Déjeuner
	13h-14h	Temps calme
	14h	Suite des activités prévues au programme
	15h30	Goûter
	16h	Fin des activités
16h30-17h30 Garderie	Mise à disposition de jeux individuels et de société	

Arrivée et départ des enfants

Les parents doivent accompagner leur enfant dans les locaux. Il ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnateur l'aura « physiquement » confié à un (e) animateur (trice).

Pour des raisons de sécurité, les parents ne peuvent pas venir chercher leur enfant en dehors du centre de loisirs (c'est-à-dire sur un lieu de sortie, ou autre) excepté en cas d'urgence ou sur accord avec la Direction.

En cas de départ anticipé de l'enfant, un cahier de décharge devra être obligatoirement signé.

Si le représentant légal de l'enfant ne peut venir le chercher, il doit signer une autorisation permettant aux animateurs de le confier à la personne désignée.

Modalités d'inscription

Conditions d'admission

La fréquentation de l'Accueil Collectif de Mineurs est soumise à une inscription obligatoire. L'inscription concerne tous les enfants fréquentant (même exceptionnellement) l'accueil de loisirs et s'effectue au moyen du dossier d'inscription à retirer auprès de la Direction.

Afin d'encourager la continuité éducative avec la famille, celles-ci sont invitées à déposer le dossier d'inscription directement auprès de la Direction.

Votre enfant est inscrit pour l'année (de septembre à août de l'année scolaire en cours). L'inscription d'un enfant n'est pas reconduite pour la rentrée suivante. Vous devez donc réinscrire votre enfant avant le premier mercredi d'ouverture de l'Accueil en septembre.

Toutes les activités sont payables à l'avance. Le règlement s'effectue en espèce, par virement, par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de « Les Chapiteaux Enchantés ».

Pièces à fournir

- Une photo
- Une fiche d'inscription par enfant (à retirer au centre) ;
- Une fiche sanitaire de liaison (à retirer au centre)
- Une copie du carnet de santé attestant que l'enfant est à jour des vaccinations
- Une attestation d'assurance extra-scolaire
- L'attestation du coefficient CAF (en l'absence de ce document, aucune déduction ne sera faite)

Les parents s'engagent à signaler aux directeurs ou responsables tout changement dans leurs dossiers.

Tarification

La tarification de la journée est en fonction du quotient familial du parent (déterminé par la C.A.F). Ce tarif inclut le déjeuner, le goûter de l'après-midi, et les animations.

Les parents devront s'acquitter des tickets d'accès au centre (journée sur place et journée de sortie) vendus sur les sites d'Accueil uniquement les mercredis et les vacances.

Tableau de tarification

Le tableau de tarification suivant s'applique pour les présences des mercredis et petites vacances. Pendant les grandes vacances un forfait à la semaine est appliqué (cf.

programme grandes vacances).

	Q1	Q2	TP
Quotient familial	Moins de 500€	Entre 501€ et 900€	Plus de 900€
Carnet de 5 Journée sur place	45€	70 €	125 €
Carnet de 3 Journée de sortie	45 €	63 €	93 €

Le contrôle des billets s'effectue à l'entrée de l'Accueil Collectif de Mineurs. Les Chapiteaux Enchantés se réserve le droit de refuser au détenteur d'un ticket l'accès au centre de loisirs si celui-ci est illisible, raturé, endommagé, incomplet, partiellement imprimé ou falsifié.

Le prix d'un ticket tarif plein pour la journée peut-être acheté à l'entrée de l'accueil, et est de 27€.

Inscription effective

L'inscription est prise en compte lorsque le dossier administratif de l'enfant est complet.

Réservation des périodes

Les journées de présence de l'enfant devront être signalées **obligatoirement** à l'avance selon les dates limites d'inscription mentionnées sur les programmes des petites et grandes vacances et au moins 72 heures à l'avance pour les mercredis.

La gestion des inscriptions administratives, des réservations des périodes et la facturation se font uniquement sur le site de l'Accueil.

L'équipe de direction est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais impartis.

Responsabilités

Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porteraient atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.

Tout comportement violent ou incorrect envers les animateurs ou les autres enfants pourra faire l'objet d'une exclusion.

Les enfants doivent respecter les matériaux et matériels, le bâtiment dans son ensemble, ainsi que l'espace vert.

Les enfants doivent avoir un comportement compatible avec la vie de groupe. Si le

comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la vie collective de l'accueil de loisirs les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.

Les parents sont responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé.

Tous les enfants doivent avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée pour vivre pleinement la journée.

Bijoux, objets de valeurs et jouets sont interdits.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants (jeux, bijoux...).

Le droit à l'image

Les parents ne désirant pas la publication sur support photographique, informatique, vidéographique pour des raisons de présentation, communication et promotion du centre de loisirs doivent adresser un courrier de non-autorisation à la Direction.

L'alimentation

Les enfants prennent le repas de midi et le goûter du soir au centre. Les menus sont affichés dans les locaux de chaque accueil de loisirs.

Afin de faciliter l'intégration des enfants ayant des régimes alimentaires spécifiques une contractualisation sera effectuée avec la famille au moment de l'inscription administrative et à tout moment dès lors qu'il y a eu une évolution en la matière chez l'enfant.

Pour les allergies sévères, un panier repas sera fourni chaque jour par la famille, ainsi que le goûter. Un tarif particulier sera adapté.

Santé

Les parents sont priés de signaler à l'équipe de direction, les problèmes de santé (antécédents ou actuels) de l'enfant, ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité.

En cas d'accident bénin (écorchures, légers chocs et coups) l'enfant est pris en charge à l'infirmerie par le responsable sanitaire de l'Accueil, et pourra reprendre les activités.

Les soins prodigués seront consignés dans le cahier d'infirmerie.

Les parents seront informés en fin de journée.

En cas de maladie ou d'incident remarquable (mal de tête, mal au ventre, contusions, fièvre, ...) ne nécessitant pas l'appel des secours, les parents sont avertis de façon à venir

recupérer l'enfant.

L'enfant est installé, allongé à l'infirmierie avec les soins et sous la surveillance du responsable sanitaire, dans l'attente de la venue de ses parents.

En cas d'accident, en fonction de la gravité apparente ou supposé, le responsable prévient les parents de façon à venir le prendre en charge rapidement, sinon appel aux services de secours (le 15). Sur conseils de ceux-ci, l'enfant peut être amené à l'hôpital public le plus proche par les pompiers ou une ambulance.

Dans tous les cas et afin de rassurer l'enfant, il partira avec un membre de l'équipe d'animation muni de sa fiche sanitaire de liaison.

Une déclaration d'accident sera effectuée sans délais.

Les médicaments

L'assistant(e) sanitaire est autorisé(e) à administrer des médicaments aux enfants seulement sur présentation d'une ordonnance et d'une autorisation familiale.

Les projets et activités

L'Accueil Collectif de Mineurs n'est pas seulement un lieu de garde, c'est un lieu où les enfants grandissent en s'amusant, s'impliquent dans la vie du centre, s'organisent, construisent ensemble, expérimentent et mettent en pratique les apprentissages. En ce sens, il est un partenaire complémentaire dans l'éducation des enfants avec les familles et l'école, il tient aussi compte des rythmes de vie de l'enfant et de ses besoins.

Les projets éducatif, pédagogique et d'animation sont élaborés par l'équipe d'encadrement. Ils sont consultables par les familles auprès de la Direction.

Les projets d'activités sont transmis par mail ou remis en main propre aux familles.

Le programme des activités suit les temps forts de l'année et les thèmes proposés varient en fonction des différentes fêtes de l'année. Si nous encourageons les activités de groupe, des jeux sont mis à la disposition des enfants qui ne souhaitent pas y participer.

En fonction des conditions météorologiques des activités peuvent être annulées et/ou remplacées. Les familles seront informées par affichage.

Trois groupes d'âges (les 3-6 ans, les 6-12 ans non révolus, et les + de 12 ans) sont mis en place pour respecter le rythme et les besoins de l'enfant.

Objectifs pédagogiques

OBJECTIFS	MOYENS
Développer l'écoute et le respect des autres	Respect des règles de vie (respecter le sommeil des autres, attendre son tour pour prendre la parole, pour être servi...
Développer la solidarité et l'entraide	Jeux faisant appel à l'esprit d'équipe Aider au rangement après une activité
Responsabiliser	Nommer des responsables pour les tâches quotidiennes Désigner un négociateur pour les grands jeux, respecter le matériel et les locaux mis à disposition
Développer l'autonomie et l'esprit d'initiative	Aménager ses loisirs lors des ateliers permanents
Développer le sens critique et la créativité	Donner son avis sur les activités prévues et proposer des modifications Boîte à idées
Permettre aux de découvrir et de tester leurs capacités	Activités variées : sport, bricolages, peinture, dessins, musique, chants, jeux, spectacles...
Développer l'imaginaire	Contes, art et sorties culturelles
Appréhender l'environnement	Rencontre des habitants, collecte de matériaux, jeux de piste, découverte de la nature, jeux extérieurs, sorties...

Espaces de liberté

L'Accueil Collectif de Mineurs est un espace de parole où les enfants peuvent, à tout moment donner leur avis. En effet, le programme n'est pas figé et l'animateur peut proposer une activité mieux adaptée à leurs attentes.

Activités proposées (cf. liste, fiches et programme au centre)

L'encadrement

L'ACM « Les Chapiteaux Enchantés » se compose de :

▣ Une Direction

Dont la fonction avant tout pédagogique, nécessite une présence effective permanente durant le temps d'ouverture du centre

▣ Une équipe d'animation

L'équipe d'animation met tout en œuvre pour l'épanouissement de l'enfant et le bon fonctionnement de l'association.

▣ D'une équipe d'intervenants extérieurs

(Spécialistes d'une discipline technique, sportive ou culturelle)